



Malakoff, le 2 décembre 2016

Décision n° 2016-83 portant nomination à la commission consultative paritaire de l'EPIDE

La Directrice générale de l'établissement public d'insertion de la défense,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 ;

Vu la décision n° 2015-65 du 21 septembre 2015 portant nomination à la commission consultative paritaire de l'EPIDE,

Vu la décision n° 2016-4 du 15 janvier 2016 portant nomination à la commission consultative paritaire de l'EPIDE ;

Décide :

Art. 1^{er}. - M Philippe Kaspi est nommé membre suppléant de la commission consultative paritaire de l'établissement.

Art. 2. - Consécutivement à cette nomination, la composition nominative de la commission consultative paritaire s'établit comme suit :

Représentants du collège 1 :

1° au titre de l'administration :

- a) M^{me} Nathalie Hanet, titulaire,
- b) M. Laurent Jugeau, titulaire,
- c) M. Philippe Kaspi, suppléant,
- d) M^{me} Adeline Chaumont, suppléante ;

2° au titre des partenaires sociaux :

- a) M^{me} Estelle Piernas, titulaire,
- b) M. Philippe Cartignies, suppléant,
- c) M. Affan Zakaria, titulaire,
- d) M^{me} Sylvia Skoric, suppléante.

Représentants du collège 2 :

1° au titre de l'administration :

- a) M^{me} Nathalie Siprès, titulaire,
- b) M. Christophe Duchon, titulaire,
- c) M^{me} Caroline Ritzenthaler, titulaire,
- d) M. Jean Serveille, suppléant,
- e) M. Eric Hébrard, suppléant,
- f) M^{me} Inès Saïd, suppléante ;

2° au titre des partenaires sociaux :

- a) M. Christophe Desvignes, titulaire,
- b) M^{me} Erika Sauzeau, suppléante,
- c) M. Pierre-Yves Clair, titulaire,
- d) M. Vincent Keil, suppléant,
- e) M. Lamine Chachoua, titulaire,
- f) M^{me} Nadine Sachot, suppléante.

Représentants du collège 3 :

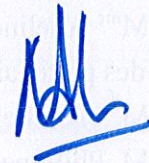
1° au titre de l'administration :

- a) M. Philippe Raabon, titulaire,
- b) M. Vincent Ménaert, titulaire,
- c) M. Jean-Christophe Franville, titulaire,
- d) M^{me} Christelle Hampartzoumian, suppléante,
- e) M^{me} Sylvie Mercier, suppléante,
- f) M. Christian Mistico, suppléant ;

2° au titre des partenaires sociaux :

- a) M^{me} Sandra Giacomini, titulaire,
- b) M^{me} Ingrid Lalaux, suppléante,
- c) M^{me} Yamina Hassani, titulaire,
- d) M. Franck Blandel, suppléant,
- e) M. Gérard Soriano, titulaire,
- f) M^{me} Nadine Duflot, suppléante.

Art. 3. - Le directeur Ressources humaines est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET